

Personnes présentes au conseil d'école :

- M. LAFFITE, maire de Querrien,
- M. BESNARD, adjoint chargé des affaires scolaires,
- M. CADO, adjoint aux travaux,
- M. SARDAIN, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- Mme LE GOFF, Mme MONTENOT, M. ECK, représentants des parents d'élève,
- Mme HENRY, Mme JASSERAND, Mme MORAIN, Mme QUEMENER et M. MORGANT, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

Personnes excusées :

- Mme DECEMME, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Quimper Est.
- M. PRAT, Délégué Départemental de l'Education Nationale.
- Mme PERON et Mme LEREDDE, représentantes des parents d'élève.

NB : ce conseil d'école a été conduit avec un diaporama vidéo projeté.

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école :

Aucune remarque n'a été formulée.

2) Vote du règlement intérieur (partie hygiène des locaux scolaires)

Le ménage est effectué désormais trois fois par semaine dans les classes (les mardis, les jeudis et vendredis) au lieu de deux fois. Les tables sont nettoyées une fois par semaine.

L'équipe enseignante est ravie de constater que la demande d'augmenter le nombre de jour de nettoyage ait été prise en compte. Elle attend néanmoins que cette évolution se poursuive à l'avenir pour que le ménage des locaux soit effectué tous les jours.

Le nettoyage réalisé par le personnel communal est très satisfaisant, mais des heures de service semblent manquer pour qu'un grand ménage annuel soit réalisé.

Vote de la partie « hygiène des locaux scolaires » du règlement intérieur :

- Nombre de votants : 12
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 11

3) Bilan de l'exercice PPMS

L'exercice du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) s'est déroulé le jeudi 17 décembre 2015 à 10h15. Dans le cadre de la simulation d'une tempête, l'ensemble des élèves et du personnel scolaire se sont retrouvés confinés dans les locaux pendant une durée d'une heure.

Ce premier exercice, qui s'est déroulé dans le calme, a permis d'établir un diagnostic et de relever les dysfonctionnements suivants :

- l'école ne dispose pas de moyen pour donner l'alerte (absence de corne de brume dans l'école),
- nous n'avons pas de pile à disposition pour les radios,
- l'école ne dispose que d'une seule clé du gymnase, rangée dans l'ancienne cantine, pour permettre à tous d'ouvrir la porte de ce bâtiment.

Nous avons donc besoin que **la mairie mette à disposition de l'école une seconde clé du gymnase** pour :

- ✓ fermer cette porte depuis l'intérieur,
- ✓ permettre l'évacuation par la sortie de secours du gymnase (porte sud-ouest fermée à clé).

4) Bilan des travaux réalisés et des demandes en cours

➤ Les travaux suivants ont été effectués depuis le dernier conseil d'école :

- Changement d'une **fenêtre de la salle de sieste** (côté cour)



Avant



Après

- Installation depuis fin novembre 2015 d'un **panier de basket** sous le préau de la cour.



Panier de basket

➤ Les travaux en cours : certains points abordés lors des précédents conseils d'école restent à planifier ou à valider par le conseil municipal.

- **Sécurisation des bordures du bac à sable** : la mairie est revenue sur sa décision de supprimer le bac à sable de l'école. Les arêtes des bordures intérieures seront arrondies, un revêtement a été installé autour du bac pour niveler l'entrée et les bordures. Ainsi, les élèves ne risquent plus de se prendre les pieds dans les bordures à l'extérieur du bac à sable. Une bâche sur mesure a été achetée et doit être installée prochainement, et le sable renouvelé entièrement afin de répondre aux mesures d'hygiène (protection contre les déjections animales).



- Le passage de la **commission de sécurité** pour pouvoir utiliser le panier de basket installé depuis fin novembre 2015 sous le préau de la cour : date planifiée au mercredi 16 mars 2016.
- Installer un **revêtement adapté** pour sécuriser les activités de motricité dans le gymnase et faciliter le nettoyage.



Revêtement actuel dans le gymnase



Exemple de revêtement d'une salle de motricité

L'adjoint aux travaux indique que la nature de cette demande doit s'intégrer dans un projet global de réaménagement de l'école publique (étude auprès d'un architecte), puis doit être hiérarchisée suivant les priorités dégagées.

Il est tout de même proposé à la mairie d'effectuer un devis avant fin mars 2016 (période de vote du budget de la commune) pour chiffrer cette éventuelle opération.

➤ Les nouvelles demandes de travaux :

- Installation d'un **interphone au niveau du portail d'entrée**. Afin de sécuriser l'école et de limiter les entrées de manière libre, le portail est fermé à clé pendant les temps scolaires. La présence d'un interphone, relié au bureau de direction, permettrait aux personnes désirant entrer dans l'établissement de se faire connaître. Pour l'instant, un affichage sur le portail indique le numéro de téléphone de l'école à contacter. Cette démarche implique donc d'avoir nécessairement un téléphone portable sur soi, et que la ligne téléphonique de l'école ne soit pas déjà occupée. En cas d'absence de réponse de l'école, les personnes sont invitées à se diriger en mairie.
- Installation d'une **Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)** dans les locaux scolaires : un devis doit être demandé prochainement à l'électricien.

5) Les demandes budgétaires pour l'année 2016

Le plan de financement pluriannuel pour l'investissement de matériel numérique et d'EPS, validé par le conseil d'école, est en attente de confirmation par le conseil municipal (vote du budget 2016 prévu fin mars).

L'équipe pédagogique demande à la mairie de revoir la répartition du budget alloué à l'école pour répondre au mieux aux besoins des enseignements. En effet, la mise en place des nouveaux programmes doit permettre aux élèves de manipuler davantage, ce qui engendre l'achat de matériel pédagogique. L'investissement dans de nouveaux manuels scolaires, en lien avec ces nouveaux programmes, doit être anticipé. Enfin, l'achat de logiciels numériques est souvent supérieur à 200 € l'unité.

Par conséquent, l'enveloppe prévue de 200 € par classe est très largement insuffisante. L'équipe propose de revoir cette enveloppe nettement à la hausse, en diminuant éventuellement les budgets alloués pour les sorties scolaires. Ce choix pédagogique s'explique par une volonté d'enrichir les activités pédagogiques au quotidien.

		Budget 2015	Proposition budget 2016
Budget « fonctionnement »	Fournitures scolaires	43 € par élèves	43 € par élèves
	Pédagogique	200 € par classe	400 € par classe
	Direction	200 €	200 €
Budget « achats »	Matériel et réparation	6 000 €	Création d'un budget « travaux »
	Numérique		6 049 €* ou 4 000 €
	EPS		2 348,10 €* ou 2 000 €
Budget « sorties »	Transport	20€ par élève	20€ par élève
	Sorties scolaires	2 350€ (déblocage de 25% des factures)	2 350€ (déblocage de 25% des factures)

* Cas du report du budget prévisionnel de l'année 2015 sur l'année 2016 évoqué par M. le Maire lors du conseil d'école du 02 juin 2015.

6) Le renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) :

Le PEDT est élaboré pour trois ans, avec tacite reconduction. Néanmoins, il pourra être ajusté au fil de l'année, via le comité de pilotage, en lien étroit avec l'élaboration du projet d'école. En effet, les activités proposées pendant les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) peuvent contribuer aux objectifs dégagés dans le projet d'école, et cela dans l'esprit initial de la réforme des rythmes scolaires.

L'adjoint aux affaires scolaires propose à l'équipe enseignante de communiquer les avancées du projet d'école pour permettre au PEDT d'évoluer progressivement, et cela avant fin juin.

L'équipe pédagogique demande à ce que les réunions des comités de pilotage ne soient pas programmées trop tard dans la journée.

7) Conséquences liées à la fermeture de l'école privée

Dans la perspective d'effectuer de manière sereine la rentrée scolaire 2016-2017, le directeur propose à l'adjoint aux affaires scolaires de réaliser une enquête auprès des familles de l'école privée pour savoir s'ils souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école publique en septembre 2016. En effet, cette anticipation permettrait de prévoir les effectifs et donc les répartitions des classes, ainsi que les éventuels achats de mobilier.

L'adjoint aux travaux pense qu'il n'y aura pas de répercussion sur les effectifs de l'école publique pour la rentrée prochaine. Par contre, pour les années à venir (dès septembre 2017), le choix de l'école ne se posera plus pour les familles de la commune et l'élue annonce qu'une réflexion est engagée pour réaliser un projet scolaire d'une capacité d'accueil de 150 à 160 élèves. Le devenir des bâtiments de l'école privée s'intègre dans cette démarche. La mairie propose à l'équipe enseignante de l'associer à cette réflexion de projet scolaire.

8) Question des parents d'élèves

- *Les problèmes récurrents de chauffage à l'école* : la mairie est consciente de ces désagréments et annonce avoir changé de prestataire pour l'entretien de la chaudière.